

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **10/07/2020**

que la convocation du Conseil avait été faite le **02/07/2020**

et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

Le neuf juillet à 19 heures 30 selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

#### Absents :

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, TARTARIN Coralie, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

#### ***Objet : PRIME COVID 19 AUX AGENTS COMMUNAUX (TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention décide d'allouer une prime exceptionnelle COVID 19 aux agents techniques et à l'agent administratif d'un montant fixé à 150 €/agent.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY

